

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Présents : M. BENOIT Denis, Mme CAUMETTE Sylvie, Mme BODIN CASALIS Rodène, M. HUYGHE Philippe, Mme FAURE Sylvie, M. TRON Frédéric, Mme GIRARD Monique, M. CHAZALETTE Vincent, Mme DE MEYER Justine, M. JEGOU Laurent, Mme MERIEAU Catherine, M. SYLVAIN Fabien, Mme PIEYRE Marie-Jo, M. CHENIER David, Mme FURNON Sandrine, M. CHOUPAS Sébastien, Mme BEAUCREUX-DERVIN Brigitte, M. FAURE-GEORS Loïc, Mme ETROY Muriel, M. MARLHENS Denis, Mme AUDINOT Sylvie, M. MERIEAU Thierry.

Absents excusés : M. BARNIER Éric

Absents : Néant

Pouvoirs : M. BARNIER Éric à M. Denis BENOIT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie AUDINOT

Prochain conseil municipal : **Lundi 6 juillet 2020**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020 : à l'unanimité après avoir adopté le rajout au 3.1 (demandé par Frédéric TRON) « ainsi qu'un conseiller subdélégué. La parité devant exister dans la liste des adjoints depuis la loi du 27 décembre 2019 ».

Le Maire demande si les élus ont des questions diverses qu'ils souhaitent voir traitées en fin de séance.

- Frédéric TRON : Forêt communale en lien avec l'inauguration du four
- Sylvie AUDINOT : où est-on de l'installation d'un boulanger sur la commune ?
- Monique GIRARD :
 - A-t-on des nouvelles de la réouverture du bureau de Poste ?
 - Retour sur la distribution des masques
- David CHENIER :
 - Bulletin « Sur la Sye »
 - Inventaire naturaliste de ce week end.

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire ces questions à l'ordre du jour.

Sylvie FAURE souhaiterait si possible que les questions diverses soient transmises avant la réunion du conseil municipal et les toutes dernières directement lors de la réunion. Le maire précise que cela permettrait de mieux les préparer.

Infos diverses :

- Dans le cadre du contrat de ruralité bourg centre, la Région AURA vient de notifier son accord pour une subvention de 50 000 € pour le réaménagement des bureaux de la mairie et rénovation thermique (395 717€ HT de dépense éligible)
- Inventaire naturaliste organisé par l'association Sympetrum les 11, 12 et 13 juin
- Fête du déconfinement proposée le samedi 12 septembre
- Forum des associations prévu le samedi 5 septembre à la MJC Nini Chaize
- Les Permis de Végétaliser sont toujours d'actualité. Une réunion est prévue mercredi 10 juin à 16h 30 avec Antoine.

ORDRE DU JOUR

1 – Affaires foncières :

- **Examen de DIA :**

Maître Gilles DOREE, notaire à Crest a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti de 93 m² situé 2 Rue du Facteur, cadastré AD 181 au prix de 153.000 €.

Unanimité du conseil municipal pour ne pas faire jouer son droit de préemption.

- **Don de terrains à la commune :**

Dans le cadre d'une succession, une famille a manifesté le souhait de faire don à la commune de plusieurs parcelles, sises quartier Chabanas le Haut, et cadastrées section B n^{os} 169-170-181-184 et 185, d'une superficie totale de 38 126 m².

David CHENIER propose aux élus d'accepter ce don et d'étudier un projet éventuel avec la commission Energie et Transition.

Sylvie FAURE s'interroge sur la nécessité d'accepter ces terrains.

Sébastien CHOUPAS pense que nous pourrions faire un verger communal sur les parcelles du bas et voir à l'étude pour les parcelles du haut.

Vincent CHAZALETTE propose qu'une commission se déplace sur le site.

Unanimité du conseil municipal pour recevoir ce don.

2 – Délégations aux adjoints et au conseiller subdélégué

Pour information au conseil municipal :

Délégations données par arrêté du maire aux adjoints et au conseiller subdélégué :

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à 5,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints au maire du 25 mai 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 fixant les indemnités du conseiller subdélégué,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice des adjoints et du conseiller subdélégué,

Le maire a pris un arrêté portant délégation d'une partie de ses fonctions à :

- Monsieur Fabien SYLVAIN, Premier Adjoint, est délégué pour s'occuper des questions relatives
 - A la voirie
 - Aux travaux

- Madame Marie-Jo PIEYRE, Deuxième Adjoint, est déléguée pour s'occuper des questions relatives
 - Aux solidarités
 - Aux affaires sociales

- Monsieur Laurent JEGOU, Troisième Adjoint, est délégué pour s'occuper des questions relatives
 - Aux écoles
 - A la jeunesse
 - Au sport

- Madame Monique GIRARD, Quatrième Adjoint, est déléguée pour s'occuper des questions relatives
 - A la vie associative et culturelle
 - A l'embellissement du village
 - Au protocole

- Monsieur David CHENIER, Cinquième Adjoint, est délégué pour s'occuper des questions relatives
 - A la communication
 - A la citoyenneté

- Monsieur Sébastien CHOUPAS, conseiller municipal, est délégué pour s'occuper de questions relatives
 - A l'énergie
 - A la transition écologique

3 – Autorisation au maire pour le recrutement de personnel auxiliaire

Pour faire face aux absences d'agents pour cause de maladie, maternité, congés annuels et surcroît temporaire de travail. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder au recrutement de personnel auxiliaire ou contractuel.

Unanimité du conseil municipal.

4 – Mise en place de commissions municipales et désignation des membres

Le conseil municipal dispose de toute latitude pour instituer des commissions municipales thématiques, susceptibles d'être un lieu de réflexion et une force de proposition.

Le maire propose de créer les commissions suivantes :

- Travaux - Voirie
- Enfance - Jeunesse - Sport : Commission ouverte à des non-élus
- Vie associative - Culture : Commission ouverte à des non-élus

- Affaires scolaires : Commission ouverte à des non-élus
- Centre Bourg : Commission ouverte à des non-élus
- Relations - Communication - Citoyenneté : Commission ouverte à des non-élus
- Energie et transition écologique : Commission ouverte à des non-élus
- Finances – Budget
- Urbanisme : commission composée de la totalité des membres du conseil municipal

➤ Rodène BODIN-CASALIS demande qu'elle est la charge de travail qu'implique une commission ? Et peut-on s'en retirer à tout moment ?

➤ Vincent CHAZALETTE signale que tous les conseillers peuvent être présents ponctuellement à une commission même s'ils n'y sont pas membre.

Indication confirmée par le Maire, notamment si la personne est amenée à apporter des informations complémentaires.

➤ Monique GIRARD demande s'il y a un nombre maximum de personnes pour s'inscrire à une commission extra-municipale. Réponse négative du Maire.

➤ Sébastien CHOUPAS s'interroge si le Plan Communal de Sauvegarde sera géré par le C.C.A.S. ?

➤ Marie-Jo PIEYRE confirme qu'une commission ad hoc pourra être créée et les commissions environnement, communication ainsi que le C.C.A.S. seront venues à travailler sur ce sujet.

➤ David CHENIER demande quels sont les sujets de la commission vie associative ?

➤ Monique GIRARD énumère les différents thèmes :

- Festivités sur la commune et leurs budgets

- Mise en place de la fête du village

Elle en profite pour souligner qu'elle aimerait que les festivités soient plus variées.

➤ Denis BENOIT rajoute que cette commission participe aux AG des associations et traitent leur demande de subvention.

➤ Vincent CHAZALETTE signale l'importance de la communication des commissions et demande s'il serait possible de faire un compte-rendu après chaque réunion, qui serait transmis par la suite aux conseillers municipaux.

➤ Monique GIRARD informe que la commission vie associative-culture procédait déjà ainsi au mandat précédent.

➤ David CHENIER pense qu'il y aura un gros travail à faire au départ pour la commission communication et demande qu'un nombre de personnes important s'inscrive à cette dernière.

Il est précisé que le Maire est membre de droit dans chacune des commissions :

*** FINANCES - BUDGET**

Mmes BODIN-CASALIS Rodène, GIRARD Monique, et MM. BARNIER Éric, HUYGHE Philippe, JEGOU Laurent, SYLVAIN Fabien

*** TRAVAUX-VOIRIE**

Mme ETROY Muriel et MM. CHAZALETTE Vincent, JEGOU Laurent, MARLHENS Denis, MERIEAU Thierry et SYLVAIN Fabien

*** ENFANCE – SPORT - JEUNESSE**

Mmes CAUMETTE Sylvie, ETROY Muriel, FURNON Sandrine et MM. FAURE-GEORS Loïc, JEGOU Laurent, MARLHENS Denis

*** VIE ASSOCIATIVE – FETES - CULTURE**

Mmes GIRARD Monique, MERIEAU Catherine, PIEYRE Marie-Josèphe et M. MERIEAU Thierry

*** AFFAIRES SCOLAIRES**

Mmes CAUMETTE Sylvie, FURNON Sandrine et M. JEGOU Laurent

*** ENERGIE – TRANSITION ECOLOGIQUE**

Mmes BODIN-CASALIS Rodène, DE MEYER Justine, FAURE Sylvie et MM. BARNIER Éric, CHENIER David, CHOUPAS Sébastien, HUYGHE Philippe, TRON Frédéric

*** RELATIONS – COMMUNICATION - CITOYENNETÉ**

Mmes AUDINOT Sylvie, CAUMETTE Sylvie, GIRARD Monique, MERIEAU Catherine et M. CHENIER David

*** CENTRE BOURG**

Mmes BODIN-CASALIS Rodène, GIRARD Monique, FAURE Sylvie, et MM. BARNIER Éric, CHAZALETTE Vincent, CHENIER David, CHOUPAS Sébastien, HUYGHE Philippe, MERIEAU Thierry, SYLVAIN Fabien

*** URBANISME - AMENAGEMENT**

Cette commission est composée des 23 conseillers municipaux

Unanimité du conseil municipal pour valider la création de ces commissions ainsi que leur composition.

5 – Mise en place de commission d'appel d'offre

La commission d'appel d'offres (CAO) est une institution ancienne qui intervient à titre principal dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés.

Les seuils actuels pour réunir obligatoirement la CAO sont :

- Marché de fournitures et services 214 k€ HT
- Marché de travaux 5 350 k€ HT

Dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée. Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il peut être opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée. Ainsi, une commission d'appel d'offres pourra donner un avis, mais ne pourra attribuer un marché, lorsqu'il est passé selon une procédure adaptée.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants la commission d'appel d'offres est constituée obligatoirement, en plus du maire, président, de 3 membres titulaires et de 3 suppléants issus des membres du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le maire propose la composition suivante :

Membres titulaires : Monsieur BENOIT Denis (Président), Monsieur SYLVAIN Fabien, Madame GIRARD Monique, Monsieur BARNIER Éric

Membres suppléants : Madame BODIN CASALIS Rodène, Monsieur MARLHENS Denis, Monsieur JEGOU Laurent

Unanimité du conseil municipal pour valider la création de la commission d'appel d'offre ainsi que sa composition.

6 – Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Marie-Jo PIEYRE rappelle les différentes activités du CCAS :

- La banque alimentaire : les aliments sont fournis par la banque alimentaire de Valence et des bénévoles aoustois aident à préparer les colis pour les bénéficiaires.
- La bourse au permis : une aide de 500 € par dossier est attribuée. Cette aide n'est pas réservée aux jeunes, mais instruit suivant la demande.
- L'organisation des goûters de fin d'année pour les anciens et les bénéficiaires de la banque alimentaire.
- L'organisation d'une plateforme aidants-aidés lors du confinement de la crise sanitaire.
- Une participation à la vie culturelle.
- Une réflexion est à mener pour les sans-abris.
- Une participation au Plan Communal de Sauvegarde.

Il est rajouté que la 3 CPS à également une activité sociale dédié à la jeunesse, dont fait partie la M.J.C.

Le conseil d'administration du CCAS est composé paritairement de membres élus et de membres issus des représentants des associations familiales, de retraités, ou intervenant en matière d'insertion. Le nombre global est fixé à 16 maximum.

Il est proposé à l'assemblée de fixer à 12 le nombre de membres.

Unanimité du conseil municipal pour fixer à 12 le nombre de membres du CCAS.

Marie-Jo PIEYRE explique le fonctionnement des réunions du CCAS. La discrétion et la confidentialité devra être de mise pour les personnes faisant partie de ces réunions.

Il y a lieu d'élire six membres du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

**Monsieur BENOIT Denis, Madame PIEYRE Marie-Josèphe, Madame DERVIN Brigitte
Madame AUDINOT Sylvie, Madame CAUMETTE Sylvie, Monsieur MARLHENS Denis**

Unanimité du conseil municipal pour la composition présentée du collège élus du CCAS.

7 – Représentation de la commune au sein de diverses institutions

Le maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des divers délégués élus appelés à siéger au sein des divers syndicats intercommunaux, des conseils d'administration et des associations suivants :

- **Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme**: Collège B, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Compétences :

- Organisation et contrôle de la distribution de l'électricité et du gaz
- Maître d'ouvrage unique de tous les travaux d'électrification rurale (renforcement, création ou extension des réseaux)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne, pour participer à l'élection des délégués devant siéger au comité syndical du SDED, Monsieur Sébastien CHOUPAS, en qualité d'électeur titulaire et Monsieur Denis BENOIT, en qualité d'électeur suppléant, pour représenter la commune d'Aouste sur Sye et participer à l'élection des délégués de la zone géographique à laquelle elle appartient.

- **Syndicat des Eaux Mirabel Piégros Aouste Saillans** : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Compétences :

- Adduction et distribution de l'eau potable
- Assainissement collectif (sauf l'épuration qui est de compétence intercommunale) et Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne pour représenter la commune d'Aouste sur Sye au SMPAS :

Délégués titulaires : Monsieur CHOUPAS Sébastien, Monsieur SYLVAIN Fabien, Monsieur TRON Frédéric

Délégués suppléants : Monsieur BENOIT Denis, Monsieur MARLHENS Denis, Madame FAURE Sylvie

- **Comité National d'Action Sociale du Personnel** : 1 délégué

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Madame BODIN CASALIS Rodène pour représenter la commune d'Aouste sur Sye au CNAS.

- **Vivre à Fontlaure** : le Maire + 2 délégués

Association loi 1901, « Vivre à Fontlaure » avec un double agrément, a pour mission d'accueillir et d'accompagner des enfants, adolescents et adultes porteurs de polyhandicap et de troubles du spectre de l'autisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Monsieur BENOIT Denis, Madame PIEYRE Marie-Josèphe, Madame DERVIN Brigitte pour représenter la commune d'Aouste sur Sye à l'association Vivre à Fontlaure.

- **Fédération Nationale des Communes Forestières** : 1 délégué

Depuis 1933, l'association nationale d'élus regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Monsieur CHOUPAS Sébastien pour représenter la commune d'Aouste sur Sye à la FNCF.

- **Les Balcons de la Drôme** : 1 délégué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Madame ETROY Muriel pour représenter la commune d'Aouste sur Sye à l'association des Balcons de la Drôme.

- **Les acteurs de Biovallée** : 1 délégué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Monsieur HUYGHE Philippe pour représenter la commune d'Aouste sur Sye à l'association des « Les acteurs de Biovallée ».

Sylvie AUDINOT se propose en tant que déléguée à l'office du Tourisme s'il y a une demande de leur part.

8 – Constitution d'un jury en vue du recrutement d'un responsable des Services Techniques

Pour faire suite à sa demande de mutation, Monsieur Didier VEYRAT, responsable des Services Techniques de la commune, intégrera les Services Techniques de la commune de Bourg d'Oisans (38520) le 1^{er} septembre 2020.

Le maire propose au conseil municipal de constituer une commission de recrutement ad hoc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Monsieur BENOIT Denis, Monsieur SYLVAIN Fabien, Madame GIRARD Monique, Monsieur MARLHENS Denis, Monsieur JEGOU Laurent pour cette commission ad hoc.

La première réunion aura lieu le jeudi 25 juin à 18h 00 en Mairie.

9 – Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Courant décembre 2019 un permis de construire a été déposé par l'entreprise LIDL pour construire un supermarché d'une surface de plancher supérieure à 1000 m². Le maire de la commune ou son représentant sera amené à exprimer son avis le jeudi 11 juin 2020 en Préfecture lors d'une réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Le maire souhaite y porter l'avis argumenté du conseil municipal.

Le maire fait lecture à l'assemblée de la synthèse issue de la réunion de travail spécifique à ce dossier où tous les élus étaient présents :

Synthèse des échanges entre les élus lors de la réunion du 3 juin 2020 concernant l'implantation de Lidl

Sur ce qu'apporterait l'implantation de Lidl aux habitants : Lidl constituerait une offre de grande surface perçue à l'intermédiaire entre Aldi (hard-discounter) et Intermarché, Carrefour et Casino, même si ses prix ont augmenté avec son changement de gamme et sa sortie du hard-discount. Pour certains, cette nouvelle possibilité est appréciée et perçue comme complémentaire : l'enseigne est attractive de part ses prix qui répondent aux attentes, besoins et envies, notamment des personnes à revenus modestes, y compris pour des produits d'appel en non-alimentaire ; elle jouit par ailleurs d'une image de marque positive.

Pour d'autres, ce magasin en plus n'apporterait pas grand-chose en raison de la variété de l'offre existante. Lidl propose une large gamme de produits français, mais en revanche elle ne présente des produits locaux ou régionaux que si ces derniers sont distribués sur l'ensemble de la France, ce qui ferme la porte aux circuits-courts, aux petits producteurs, et aux consommateurs qui les plébiscitent. Enfin, Lidl représenterait un gain de temps pour certains habitants pour leurs courses, et la possibilité d'y aller à pied notamment pour les personnes non motorisées (600m du centre-bourg).

Dynamisme des centre-bourgs : la municipalité porte le projet politique d'une redynamisation du bourg. Le terrain d'implantation du Lidl n'y est pas situé et pourrait attirer d'autres commerces sur cette zone. Lidl ne rentre en concurrence qu'avec certains types de commerces existants ou qui pourraient s'implanter dans le centre, notamment des commerces alimentaires et des forains du marché alimentaire sauf s'ils ciblent une clientèle toute différente. Cela n'empêche pas l'émergence d'autres projets, mais constitue une limite dans les possibilités de projets du centre-bourg, et donc dans la mise en place d'un tissu commercial globalement attractif favorisant sa fréquentation. L'implantation de Lidl accroîtrait par ailleurs la circulation automobile sur l'axe Nord-Sud (notamment la place de l'église), générant des nuisances dans le centre-bourg. Enfin, l'implantation de Lidl impacterait aussi le tissu commercial de centres-bourgs de communes avoisinantes : Crest, Mirabel, Saillans...

Emplois et impacts sociaux : le magasin permettrait la création de 30 postes à 30h/semaine (chiffre Lidl), emplois avec une forte pression sur les cadences et sans temps morts, ainsi que la destruction d'au moins autant d'emplois dans d'autres grandes surfaces et commerces de la vallée, puisque les discounters nécessitent moins de main d'œuvre rapportée au chiffre d'affaire que d'autres types de commerces. Lidl ne réinvestit pas ses bénéfices sur le territoire, et ne soutient pas financièrement des associations locales ou événements du territoire.

Environnement : le projet se situe sur une parcelle déjà imperméabilisée et permet même de la végétaliser partiellement, et dispose d'un recours à la production d'électricité photovoltaïque. D'un autre côté, ce type de commerce ne permet pas de valoriser les filières locales, et l'accès au magasin se ferait principalement en voiture, ce qui va à l'opposé d'objectifs de mobilité durable et de limitation du réchauffement climatique.

Il a été évoqué le souhait de l'implantation d'un pôle commercial alimentaire diversifié, avec des circuits-courts et donc générant de l'emploi indirect dans la vallée, idéalement situé à la friche Lembacel, afin d'être réellement accessible à pied et contribuer à la dynamique du bourg.

Le maire rajoute que les maires de Mirabel et Blacons et de Saillans lui ont signifié l'inquiétude qu'ils avaient pour leur commerce de centre bourg.

Pour certaines personnes, cette nouvelle possibilité est appréciée et perçue comme complémentaire et concurrentielle. L'enseigne est attractive.

Sylvie AUDINOT précise que si Lidl ne fait pas ou pas assez de produits locaux, cela laisse ce créneau libre au circuit court local proposé par l'épicerie géniale et le marché aoustois ».

Catherine MERIEAU souligne également que les conditions de travail (et les temps partiels qui peuvent être souhaités), sont identiques à celles rencontrées dans beaucoup d'entreprises et pas forcément dans la grande distribution. La gestion des ressources humaines ne fait pas rêver dans d'autres enseignes et les TMS (Troubles Musculo Squelettiques) sont présents dans beaucoup de métiers avec de la manutention.

Il ne faut pas diaboliser uniquement LIDL pour cela.

D'un point de vue financier, en cas de réalisation de ce bâtiment, la commune percevra la taxe d'aménagement mais ne sera perçue qu'une seule fois.

Le maire précise qu'il n'y a aucune obligation réglementaire pour que le conseil municipal se positionne sur ce dossier. Le maire a souhaité que ce sujet soit débattu au conseil municipal pour pouvoir porter un avis argumenté de ce même conseil à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Il est proposé à l'assemblée de donner son avis sur la création d'un supermarché Lidl sur le parking Perrenot.

L'ensemble des conseillers ont voté à bulletin secret. Résultat du vote consultatif : 12 contre et 11 pour.

Le Maire lit l'avis défavorable de la D.D.T. (Direction Départemental des Territoires de la Drôme) sur ce projet.

Cependant, il est mentionné que la C.D.A.C. (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) n'est qu'une étape dans le processus. Le projet peut être porté par la suite, en cas de recours, à la C.N.A.C. (Commission Nationale d'Aménagement Commercial).

10 – Questions diverses

- **Courrier du Conseil Des Sages :** Sollicitation pour reconduire le CDS pour le nouveau mandat

Accord unanime du conseil municipal pour la reconduction du Conseil Des Sages. Le conseil municipal remercie à nouveau le CDS pour la qualité du travail fait en commun durant la précédente mandature.

- **Forêt communale et inauguration du four :**

➤ Frédéric CHOUPAS explique qu'il faut du bois pour mettre en chauffe le four. Peut-t-on en récupérer dans la forêt communale ? Voir convention avec l'O.N.F. ?

➤ Vincent CHAZALETTE informe que la chute de neige de novembre dernier a abimé beaucoup d'arbres et qu'il y a sûrement du bois mort à récupérer.

Les élus avaient fait une visite de la forêt il y a deux mandats mais l'accès est difficile.

➤ Philippe HUYGHE demande : quand le four va-t-il être prêt ?

Réponse du Maire : au mois de septembre

➤ Philippe HUYGHE propose de donner du bois.

Il faudrait regarder le document sur la gestion de la forêt communale

➤ Denis MARLHENS souligne le problème du stockage du bois.

- **Installation d'un boulanger ?**

Le Maire informe qu'un boulanger est très intéressé pour s'installer dans les anciens locaux de l'épicerie VIVAL. Son projet avance peu à peu.

- **Bureau de Poste :**

La crise du COVID a anticipé sa fermeture et la direction de la Poste souhaite que la commune valide le transfert des locaux avec le bureau de tabacs.

Les élus souhaitent que ce transfert se fasse le plus rapidement possible pour le service à la population.

- **Distribution des masques**

Le Maire remercie les personnes impliquées dans ces journées.

La moitié des masques ont été distribués. Le reste est disponible en Mairie.

Sébastien CHOUPAS demande si nous avons plus d'informations sur les masques enfants pour l'école.

Le Maire répond que nous ne les avons pas encore reçus de la part de la Région.

Sylvie AUDINOT informe que les Cousettes peuvent fournir à l'école quelques masques enfants pour dépanner en attendant des masques de l'éducation nationale.

Pour information, il signale également qu'il a récupéré des masques à la 3CPS de la part de la Préfecture pour le C.C.A.S.

Le Maire propose que nous donnions les masques restants aux commerçants aoustois.

- **Bulletin « Sur la Sye »**

David CHENIER informe que le bulletin d'information « Sur la Sye » est en cours d'édition. Il propose aux élus, pour gagner du temps, de les distribuer directement dans les boîtes aux lettres. Pour le numéro de ce nouveau mandat, la distribution serait samedi 13 juin à partir de 10h 00.

- **Inventaire naturaliste sur Aouste**

David CHENIER informe de l'inventaire naturaliste participatif proposé du 11 au 13 juin par Mr Jean-Michel FATON

- **Dates des commissions :**

- **Centre bourg** : Lundi 15 juin 18h pour parler du marché des jeudis matin et des aides que la commune peut apporter avec la Région AURA aux commerces du centre bourg
- **Communication** : Lundi 22 juin 18h
- **Culture** : Jeudi 18 juin 18h30
- **Transition** : Vendredi 19 juin 19h
- **Recrutement** : Jeudi 25 juin 18h
- **CCAS** : Vendredi 26 juin 18h
- **Sport** : Mardi 23 juin 18h30
- **Travaux** : Lundi 29 juin 18h30

La séance est levée à 22h25